

POLITIQUE FAMILIALE



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES

www.afc-france.org

La famille est une richesse dont la société ne peut se passer. Ce n'est pas un ensemble d'individus à assister. Pas d'enfants = pas de croissance et pas de retraites !

La politique familiale, généreuse à sa conception, est devenue illisible, complexe, et d'une efficacité mitigée. Devenue sociale plutôt que familiale, **elle ne traduit plus la reconnaissance de la Nation pour ceux qui ont des enfants.**

Toute famille doit bénéficier de la politique familiale ; chaque famille doit percevoir des revenus dignes par le travail de ses membres.

Après la suppression de la demi-part fiscale des veufs et des veuves (2008), qui avait atteint ses pleins effets en 2013, et la fiscalisation des majorations de pension des personnes ayant élevé 3 enfants ou plus (2013), le plafond du **quotient familial** a été abaissé à 2 reprises (2013 et 2014), réduisant son montant à 1500 euros.

Le congé parental, devenu la « PreParE » (2014), a vu sa durée réduite de 3 à 2 ans pour la mère ou le père à partir du deuxième enfant. De plus, son montant n'est pas du tout incitatif. La **mise sous conditions de ressources des allocations** familiales (2015) pénalise d'autant plus les familles que celles-ci ont de nombreux enfants. La soumission à l'impôt sur le revenu de la majoration de retraite dont bénéficient les retraités ayant élevé au moins 3 enfants les pénalisent aussi. Le versement de la prime de naissance intervient désormais 2 mois après la naissance de l'enfant et non plus comme auparavant au 7ème mois de grossesse, ce qui réduit la trésorerie des jeunes familles. Toutes ces mesures fragilisent notre politique familiale et ont des conséquences sensibles sur la vie des familles.

On assiste aussi à une **insuffisante prise en compte du fait familial** (seules 2/3 des communes prennent en compte la dimension du foyer dans la fixation des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères). Enfin, un courant se développe en faveur d'une individualisation des droits : l'instauration progressive de l'imposition à la source qui risque, à terme, de s'accompagner de la suppression du quotient conjugal et du quotient familial.

La politique familiale est devenue illisible tant dans ses objectifs...

Beaucoup ne comprennent pas pourquoi il faudrait aider les familles « sans condition » et ne perçoivent pas le rôle préventif de la politique familiale : en favorisant la solidité et l'autonomie des familles, on évite les crises et leurs répercussions individuelles et collectives.

...que dans son financement !

A l'origine, le financement de la politique familiale reposait sur la solidarité entre actifs, à travers un complément de salaire pour charges de famille financé par les cotisations. Devant la progression des dépenses sociales dans le budget de la branche famille (APL, RSA ...), les employeurs finissent par y voir une charge qui alourdit le coût du travail et dont la finalité leur semble lointaine. Le financement de la branche famille n'est plus assuré qu'à 44 % par les charges patronales et la part de l'impôt dans son financement atteint 22,1% en 2012. Les allègements de charges contenus dans le pacte de responsabilité et de solidarité accentuent cette tendance.

NOTA : Il faut faire la distinction entre la politique sociale et la politique familiale :

- **La politique sociale opère une redistribution verticale : des ménages aisés vers les ménages aux revenus modestes. Elle a une fonction palliative.**
- **La politique familiale se traduit par la redistribution horizontale : des ménages sans enfants vers les ménages chargés de famille à égalité de revenus. Elle a une fonction préventive.**

ENJEUX

Régulièrement saluée pour expliquer le dynamisme de la démographie française, la politique familiale ne répond pourtant pas aux besoins des familles. Bien plus, les réformes conduites, souvent sous la forme d'ajustements purement comptables au profit des mesures sociales, portent atteinte à sa cohérence et à sa stabilité dans le temps qui sont les conditions mêmes de son efficacité.

Jusqu'en 2014, la France se caractérisait par un indice de fécondité (2,01 enfants par femme) qui plaçait la France, juste après l'Irlande, en tête des pays européens. Cet indice s'est fortement réduit en 2015 puisqu'il n'était plus que de 1,96. On peut y voir, comme l'UNAF, la conséquence des mesures anti famille intervenues depuis 2012 alors même que les familles n'accueillent pas le nombre d'en-

fants qu'elles souhaitent. En cause, notamment, les incertitudes qui pèsent sur elles : coûts du logement, des études, harmonisation entre vie familiale et vie professionnelle, capacité à épargner pour la retraite...

Il convient donc de redéfinir le rôle de la politique familiale, d'en refonder les mécanismes, en soulignant le lien entre politique familiale et natalité.

Enfin il est urgent de distinguer nettement la politique familiale de la politique sociale, tant dans leurs objectifs que dans leur mise en œuvre spécifique, la confusion étant très fréquente (par ex. : la mise sous conditions de ressources des allocations familiales).

PROPOSITIONS

- 1.** Ajuster l'imposition des foyers et augmenter le plafond du quotient familial.
- 2.** Faire un rapport régulier sur l'évolution des charges familiales et de la capacité d'épargne, en fonction du nombre d'enfants.
- 3.** Inscrire la politique familiale sur la longue durée.
- 4.** Supprimer la mise sous conditions de ressources des allocations familiales.
- 5.** Revaloriser la retraite des parents de trois enfants et plus.
- 6.** Simplifier et rendre plus efficace la politique familiale en la distinguant de la politique sociale.
- 7.** Mener une étude d'impact approfondie sur chaque mesure ayant pour conséquence l'individualisation du point de vue fiscal ou allocataire (imposition à la source, PUMa, ...).

Suivez-nous sur :



www.afc-france.org

Les AFC, c'est l'un des 3 grands mouvements familiaux en France avec un réseau fort de 300 associations locales, de 73 fédérations départementales qui couvrent tout le territoire français (y compris DOM-TOM). Mouvement national reconnu d'utilité publique, association de consommateurs, elles représentent 30 000 familles. Les AFC sont un cadre de propositions, d'action et d'entraide pour tous ceux qui veulent promouvoir les repères familiaux dans la société, à la lumière de l'enseignement social de l'Église Catholique.



**LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES**